

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-lès-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	8
Présents	35	Absents non représentés :	4
<b>VOTANTS</b>			<b>43</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 11 décembre 2017, après convocation légale reçue le 05 décembre 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

Mme Ingrid APPRIOU, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEI, M. Gwenaël CLAUDON, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

**Etaient Absents représentés :**

M. Jean BERARD (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M Dominique DESFOUR), Mme Karine CANDALE (pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Nadia MARTINEZ (pouvoir donné à Laurence MONTERDE), M. Michel MUS (pouvoir donné à M. Claude PARENTI), Mme Fabienne THOMAS (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Rémy ARNAUD, M. Yannick LIBOUREL, M. Alain MILON, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M Pierre GABERT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Quartier de Beaulieu – Signature d'une convention de partenariat avec le Lycée  
La Salle Avignon**

Madame Maryline EYDOUX, Vice-Présidente, rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes a engagé depuis plusieurs années un partenariat avec le Lycée La Salle Avignon, notamment la section BTS Electrotechnique. L'objet de ce partenariat est d'offrir aux étudiants de BTS un contexte favorisant la formation in situ ; en contrepartie, la collectivité bénéficie des moyens de recherche et développement sur des projets innovants.

Le poste de secours du Lac de Monteux, Quartier de Beaulieu, est aménagé dans un bungalow qui ne dispose pas, à ce jour, des raccordements aux réseaux secs et humides. En cohérence avec la politique de promotion des énergies renouvelables propre à

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le : 15/12/2017

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

l'EcoQuartier, la Communauté de Communes s'est rapprochée du Lycée La Salle pour développer un système autonome, spécifique aux sites isolés.

Le partenariat qui sera engagé sur ce projet avec la section BTS Electrotechnique du Lycée La Salle, porte sur la livraison d'une solution d'électrification du poste de secours, son exploitation, sa budgétisation, sa certification de conformité et la formation des personnels utilisateurs. Le budget consacré à ce chantier est de 5 500 € TTC ; la part supportée par la Communauté de Communes sera de 3 600 € TTC, sous la forme d'achat direct du matériel.

Vu le Code civil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention de partenariat entre la Communauté de Communes et la section BTS Electrotechnique du Lycée La salle Avignon, ci-annexée,

**Le Conseil Communautaire, Madame Maryline EYDOUX, Vice-Présidente, entendue, et après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** Monsieur le Président ou en son absence, les Vice-Présidents de la Communauté de Communes à signer la Convention de partenariat avec la section BTS Electrotechnique du Lycée La salle Avignon.



Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**



Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le : 15/12/2017



**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE**  
**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT**  
**ET LA SECTION BTS ELECTROTECHNIQUE DU LYCEE LA SALLE AVIGNON**

**ENTRE :**

La Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat, représentée par son Président, Monsieur Christian GROS, autorisée à l'effet des présentes par délibération n° ... en date du ..... 2017, ci-annexée ;

**ET**

Le Lycée La salle Avignon, représenté par Monsieur Franck LEVASSEUR Chef d'Etablissement, d'une part et Monsieur Arnaud TROESCH Enseignant, d'autre part.

**IL A ETE DECIDE CE QUI SUIT.**

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir le cadre et les conditions d'un partenariat entre la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat et la Section BTS Electrotechnique du Lycée La Salle Avignon, portant sur la livraison d'une solution d'électrification d'un site isolé (poste de secours du Lac de Monteux), son exploitation, sa budgétisation, sa certification de conformité et la formation des personnels utilisateurs. Ce projet s'inscrit dans la politique de promotion des énergies renouvelables sur le site de l'EcoQuartier de Beaulieu, d'une part, et dans la volonté d'offrir aux étudiants du Lycée La Salle un chantier de formation concret.

**ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DES PARTIES**

**2.1. Engagement du Lycée La Salle Avignon**

La section BTS Electrotechnique du lycée La Salle s'engage à fournir une solution permettant l'alimentation électrique autonome du Poste de secours du Lac de Monteux. L'installation sera constituée d'une armoire électrique, d'un parc batteries et d'un ensemble de panneaux solaires photovoltaïques posés sur le toit.

Le lycée La Salle Avignon s'engage à fournir le certificat de conformité à la norme NFC 15-100 pour l'installation électrique et le certificat d'inspection de la pose des panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du bâtiment.

## **2.2. Engagement de la Communauté de Communes**

La Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat s'engage à faire monter les panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du Poste de secours, dans le respect du guide de montage du fournisseur Kermisol, à poser les appliques LED intérieur et extérieur, ainsi qu'à mettre en place la trappe d'aération du local (grille d'aération 20cm x 20cm) sur une paroi latérale du bâtiment.

### **ARTICLE 3 – PLANIFICATION DES INTERVENTIONS**

L'installation électrique du Poste de secours du Lac de Montoux, fournie par la section BTS du lycée La Salle Avignon, a été pensée pour être amovible afin que le système d'électrification soit le plus polyvalent possible, à destination d'autres éventuels locaux de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat.

L'installation, propriété de la Communauté de Communes est mise en exploitation de fin mai jusqu'à fin novembre pour une saison estivale complète. Les panneaux solaires restent à demeure sur le toit de l'abri sachant que leur dépose est possible sans aucune dégradation pour le bâtiment qui les supporte.

La période de recherche et développement sur l'installation s'effectue au Lycée La Salle Avignon de fin novembre jusqu'à fin mai.

### **ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES**

Le budget nécessaire à la réalisation de l'installation s'élève à Cinq mille cinq cents euros Toutes Taxes Comprises (5 500 € TTC).

La Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat supportera un montant maximal de Trois mille euros Hors Taxes (3 000€ HT), soit Trois mille six cents euros Toutes Taxes Comprises (3 600 € TTC), justifié par le détail de commande d'une partie des constituants de l'installation qu'elle aura à passer.

L'investissement supporté par la section BTS du lycée La Salle s'élevant à 1900 € TTC.

Les frais de maintenance de l'installation seront à la charge du Lycée La Salle, notamment les coûts de certification.

L'installation sera la propriété de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat.

### **ARTICLE 5 – FORMATION DES PERSONNELS**

La section BTS Electrotechnique du lycée La Salle Avignon accompagnera le personnel gérant et utilisant le dit local au travers d'une session de formation.

La formation portera sur la mise en service, l'utilisation et la maintenance de 1<sup>e</sup> niveau de l'installation.

Cette formation pourra se faire au sein du lycée La Salle Avignon ou dans les locaux de la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat.

#### **ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ACCES AU SITE**

La section BTS Electrotechnique du lycée La Salle Avignon est autorisée à accéder au Lac de Monteux et plus particulièrement au Poste de secours pour y faire les essais de maintien en performance de l'installation, lors des différentes journées programmées.

Toutes les améliorations techniques de l'installation seront faites par les personnes habilitées de la section BTS Electrotechnique du Lycée La Salle Avignon en accord avec les responsables de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat.

#### **ARTICLE 7 – ASSURANCE DU MATERIEL**

La Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat devra assurer le local dans lequel l'installation d'électrification est mise en œuvre : responsabilité civile, protection contre les dommages, vol, incendie...

#### **ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra effet à la date de sa signature par les deux parties. La durée de la convention porte sur une année scolaire en tacite reconduction à partir du mois de juin de l'année civile en cours. Le préavis de dénonciation de ladite convention s'effectuant dans un délai de un mois, soit au mois de mai de l'année civile en cours.

Fait à Monteux, en deux exemplaires, le .....

Pour la Communauté de Communes  
Les Sorgues du Comtat

Christian GROS

Pour le Lycée La Salle Avignon

Franck LEVASSEUR

Arnaud TROESCH

ANNEXE

